



RÉSOLUTION 33-4

RÉSOLUTION CONCERNANT L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

ATTENDU QUE les GNA/PMEC se sont déjà engagés à améliorer considérablement l'efficacité énergétique dans le cadre de leur engagement à respecter les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE la consommation d'énergie pour l'électricité et le chauffage des pièces et de l'eau dans les bâtiments, ainsi que l'utilisation de l'énergie à des fins commerciales et industrielles, constituent une grande partie des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des provinces de l'Est du Canada et des États de la Nouvelle-Angleterre;

ATTENDU QUE l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction de l'énergie utilisée dans les immeubles, ainsi qu'à des fins commerciales et industrielles sont à la base de la réduction des émissions de GES;

ATTENDU QUE les mesures d'efficacité énergétique constituent une manière rentable de réduire considérablement les émissions de GES et de polluants courants, d'alléger la facture énergétique des consommateurs et des entreprises et de créer des emplois dans les industries connexes;

ATTENDU QUE bon nombre des provinces de l'Est du Canada et des États de la Nouvelle-Angleterre sont des chefs de file de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes d'efficacité énergétique à grande échelle en Amérique du Nord;

QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que les GNA/PMEC present leurs membres de mettre en œuvre des politiques qui optimiseront l'efficacité énergétique en éliminant les facteurs financiers qui découragent les investissements par les sociétés d'électricité et de gaz dans des mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité énergétique. Les membres sont aussi invités à adopter des codes du bâtiment progressifs, à établir des critères et des labels de performance énergétique des bâtiments, à explorer plus à fond la technologie des réseaux intelligents et à financer en priorité tous les programmes d'efficacité énergétique rentables;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU que les GNA/PMEC pressent les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis de promouvoir et de financer toutes les initiatives liées à l'efficacité énergétique rentable, par exemple les divers mécanismes de plafonnement et d'échange actuels et proposés, dans le cadre des politiques et des programmes fédéraux de lutte contre les changements climatiques.

Adoptée à la 33^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Saint John (Nouveau-Brunswick), le 15 septembre 2009.



Shawn Graham
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Coprésident



John E. Baldacci
Gouverneur du Maine
Coprésident